

AFFAIRE N° 9 - Construction de 13 classes économiques + 1 salle polyvalente + 1 salle de repos et 1 réfectoire cuisine.

- Approbation du programme établi - demande de subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale - demande d'emprunt auprès de la C C C E - inscription d'un crédit de 1% du coût de la construction au budget communal - autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis a obtenu pour cette année sur les fonds d'allocation scolaire 1974, les crédits nécessaires à la réalisation de 13 classes économiques réparties dans différents secteurs de la Ville, à savoir :

- 1 réfectoire cuisine à CAMP OZOUX
- 1 classe à la RIVIERE primaire
- 1 salle polyvalente à JOINVILLE
- 1 salle de repos à APPLICATION filles
- 2 classes à la BRETAGNE garçons
- 4 classes à CHAMP FLEURI filles
- 6 classes à la MONTAGNE 15ème km

La subvention allouée à cet effet ainsi que les possibilités d'emprunt ne nous permettant pas de pouvoir les réaliser séparément par adjudication, je vous propose donc, comme les années précédentes, de les grouper et de lancer un appel d'offres à la concurrence. Les plans masses seraient faits par les Services Communaux et toute entreprise pourrait soumissionner à condition de proposer un type de construction agréé par les autorités compétentes.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme établi et d'autoriser la réalisation de cette opération
- de m'autoriser à solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale
- de m'autoriser à contracter auprès de la C C C E un emprunt pour couvrir la participation communale
- de m'autoriser à inscrire un crédit de 1% du coût de la construction au budget communal
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 article 2 302-01 du budget primitif 1974.

Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

MME ROCHE - Pourquoi cette salle de repos à Application ?

LE MAIRE - Ce sont les nouvelles normes des écoles maternelles.

M. BOYER Eric - Dans une école maternelle, il faut une salle de repos.

M. LE MAIRE - L'école Application Filles deviendra une école maternelle.

MME ROCHE - Que va devenir l'Ecole Maternelle qui se trouve près du Parc Plaisance ?

LE MAIRE - Ca fait 3 ans que cette école nous préoccupe.

Mme ROCHE - Elle n'est pas dans les normes.

LE MAIRE - En fait, elle est mal placée, puisqu'elle sera près d'une route à 4 voies. Nous prévoyons pour l'instant une école intégrée qui va se trouver au Parking du Petit Marché. Il y aura le parking à double étage et au-dessus du Parking, il y aura l'école nettement séparée du parking.

Mme ROCHE - Au point de vue hygiène, ce n'est pas normal.

LE MAIRE - Si elle n'est pas conforme à l'hygiène, on ne nous donnera pas l'autorisation.

Mme ROCHE - Il y aura les bruits, les odeurs du marché.

LE MAIRE - C'est le parking qui se trouve en face du Petit Marché. De toutes façons, il y aura l'avis de l'Inspectrice des Ecoles Maternelles, qui va participer à l'élaboration du projet.

En ce moment, nous avons lancé un concours auprès de 3 architectes. On étudiera le concours, en fin de mois, avec l'Inspectrice des Ecoles Maternelles.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Lu
Quint. Leys, le 11 Mars 1971
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Mme : B. Assel
En copie certifiée conforme
à l'inspectrice des
Affaires
Financières
R. Leys